

La synodalité renouvelle la Doctrine Sociale

par Bertrand Hériard, jésuite, ancien aumônier du MCC et ancien directeur du Ceras

La synodalité renouvelle la Doctrine Sociale

La DSE, une prérogative de la communauté entière

La DSE est profondément synodale si on admet, avec le Compendium, que *“La doctrine sociale est de l’Église parce que l’Église est le sujet qui l’élabore, la diffuse et l’enseigne. Elle n’est pas la prérogative d’une composante du corps ecclésial, mais de la communauté tout entière : elle est l’expression de la façon dont l’Église comprend la société et se situe à l’égard de ses structures et de ses mutations. Toute la communauté ecclésiale – prêtres, religieux et laïcs – concourt à constituer la doctrine sociale, selon la diversité des devoirs, des charismes et des ministères en son sein.”*

Historiquement, la doctrine sociale de l’Église s’est constituée au moment où les papes renoncent à interférer directement dans les affaires temporelles et les états pontificaux se réduisent comme une peau de chagrin. Leurs encycliques encouragent désormais les évêques et laïcs à entrer dans la question sociale.

Les encycliques sociales

Dans les encycliques sociales, le mot discernement apparaît peu, mais la lettre encyclique [*Mater et Magistra*](#) encourage le *“Voir, juger, agir”* expérimentée par l’Action catholique. Le Concile Vatican II consacre la formule évangélique : *“Scruter les signes des temps.”* Le pape François fait un premier virage en citant les conférences des évêques. Elles rendent davantage visible la source que représentent les expériences locales et le travail de discernement collectif réalisé. Mais c’est toujours le magistère qui discerne.

Les laïcs appelés au discernement

Le synode sur la synodalité marque un nouveau tournant. Le discours inaugural du processus synodal appelle tous les chrétiens au discernement : *“Chacun porte dans son cœur des questions et des espérances. Je suis sûr que l’Esprit nous guidera et nous donnera la grâce d’avancer ensemble, de s’écouter mutuellement et d’initier un discernement sur notre époque, en devenant solidaires des efforts et des désirs de l’humanité”*.

Il ne s'agit plus seulement de mettre en œuvre une doctrine sociale de l'Église pensée par la hiérarchie, mais de faire entrer explicitement *“la totalité des fidèles”* dans le discernement même de l'Église. En recevant les mouvements d'Action catholique français le 13 janvier 2022 à Rome, le pape répond à un document de 16 pages structuré autour du triptyque : *“Voir, juger, agir”*. Le pape François y élargit le jugement moral en discernement spirituel : *“Dans la rencontre entre, d'un côté les événements du monde et de notre vie, et de l'autre côté la Parole de Dieu, nous pouvons discerner les appels du Seigneur pour nous.”*

Le MCC en synodalité

À la suite de la lettre au Peuple de Dieu (24 août 2018), le MCC a pratiqué la synodalité en contribuant à fonder le collectif Promesses d'Église. Par son intermédiaire, il prépare le futur synode. Plus profondément, il entend se mettre lui-même en synodalité pour traduire son charisme aujourd'hui. Au cours de son histoire, le MCC avait lu les signes des temps sur la question du travail. Dans les années 2000, il a mis au point un exercice de discernement individuel appelé chemin d'Emmaüs. La démarche de régénération en cours nous apprend le discernement en commun, en commençant par réformer le mouvement lui-même. Former les membres au discernement personnel et collectif peut les aider à contribuer à la nouvelle manière de “fabriquer” la doctrine sociale.

Pour citer l'article : <https://www.doctrine-sociale-catholique.fr//la-doctrine-sociale-en-debat/436-la-synodalite-renouvelle-la-doctrine-sociale>